

Association Foncière Urbaine Autorisée HINTER BITZENFELD

Arrêté Préfectorale de constitution du 08/10/2024

Commune de GOXWILLER

31/03/2026

**ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION 2 PLUI COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE BARR du 23/03 au 23/04/2026**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique citée ci-dessus, nous souhaitons apporter la contribution suivante concernant l'OAP dénommée Secteur « *Rue des Bergers et des Champs* » sur le ban de la Commune de Goxwiller.

Pour votre information, une Association Foncière Urbaine Autorisée a été constituée par Arrêté Préfectorale en date du 08/10/2024. Cette AFUA a pour but d'aménager la zone en question.

L'OAP en question mentionne dans son article « Desserte et organisation viaire » que « *L'accès à la zone devra se faire en se connectant aux voiries existantes en périphérie de la zone, tel que cela figure au schéma d'aménagement de la zone. Ces accès doivent être reliés par des voies de desserte interne à la zone suivant un principe de bouclage* ».

Il se trouve que la rue des Bergers est très étroite (moins de 4 m de large par endroit) ; cette dernière ne permet pas, du fait de ces caractéristiques, un bouclage viable.

Nous avons échangé sur ce point avec les Collectivités (Commune et Communauté de Communes). A cet effet, vous trouverez en annexe une copie du courrier de la Mairie de Goxwiller en date du 29/07/2025 confirmant ce point.

Aussi, nous souhaiterions modifier l'OAP en question en supprimant le bouclage précisé dans son article « Desserte et organisation viaire » ainsi que sur le schéma d'aménagement.

Vous en souhaitant bonne réception et restant naturellement à votre écoute si besoin.

Gérald SCHMITT

Président AFUA Hinter Bitzenfeld

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Schmitt', written in a cursive style.

PJ : courrier Mairie Goxwiller du 29/07/2025

Copie pour information :

Mairie de Goxwiller

Mr Roth Cabinet Un Point Six